ABDS CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 9 rue Henri Dunant
28100 DREUX
R.C.S : Chartres B 820 930 832

Procès-verbal de délibération de l'assemblée Générale extraordinaire su 15 septembre 2023

Le 15 septembre 2023,

À Dreux

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre à dix heures, l'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent ou représenté :

- Monsieur Abdessamad OUAMI propriétaire de 100 actions.

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions, soit l'intégralité du capital social.

Monsieur Abdessamad OUAMI préside la séance en qualité de gérant associé unique.

Le président constate que les membres de l'assemblée présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Fixation du lieu d'envoi de la correspondance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.
Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

AO

Scanned with CamScanner

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 septembre 2023, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.237-2 à L.237-12 du Code de Commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Cette résolution soumise est à adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère à Monsieur Abdessamad OUAMI, demeurant 9 rue Henri Dunant- 28100 Dreux pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits. Monsieur Abdessamad OUAMI est nommé liquidateur.

Cette résolution soumise est à adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe au 9 rue Henri Dunant – 28100 Dreux, le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Cette résolution soumise est à adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution soumise est à adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé unique.

Abdessamad OUAMI

Gérant- associé unique

Certifié Conforme

AO

Scanned with CamScanner